


*Courrier adressé à la SEPANSO
le 28/01/2021* 

Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER

PREFETE DES LANDES

24-26 rue Victor Hugo

40021 Mont-de-Marsan

Mme La préfète,

Par le présent courrier, en citoyen de la commune de Castandet et de la communauté des communes du pays Grenadois, je viens à vous alerter sur un conflit d'intérêt entre le nouveau Président du Pays Grenadois Monsieur Lafenetre Maire de Maurrin et le vice-président Monsieur Duclavé Maire de Castandet.

Pour cause après avoir deux fois pris part à l'enquête publique, j'ai été informé que Le Maire de Maurrin Monsieur LAFENETRE Président de la communauté des communes et par délégation Monsieur Le Vice-Président en charge de la Régie des Eaux Monsieur DUCLAVE prévoient de faire voter en priorité la réalisation de la STEP De Maurrin et de Castandet dans l'année 2021. Pourquoi une priorité ? tout simplement pour permettre la viabilisation et la construction des terrains appartenant à Monsieur DUCLAVE sur la commune de Maurrin dont le Maire est président de la CCPG M Jean luc Lafenetre. Cette zone est constructible dans le PLUI sous réserve de la création de l'assainissement collectif.

Aucune règle n'est établie en conseil d'exploitation de la régie sur le financement et sur le choix dans l'intérêt de la collectivité et des finances.

Le seul choix est un intérêt personnel et prioritaire d'un président et d'un vice-président.

Le conseil d'exploitation aurait pu se baser sur la protection des captages d'eau potable et de qualité des eaux des arabouts et prioriser les communes de Artassenx et de le Vignau pour 2021 puis les communes de Maurrin en 2022 et enfin Lussagnet et Castandet en 2023. Le financement n'est pas plus clairement établi. Les critères de la répartition du crédit d'un million d'euros de la CCPG, sur les cinq communes dépourvues d'assainissement collectif ne sont pas définis et surtout de qu'elle façon sera financé "le reste à charge des collectivités". Aucune règle sur la répartition du million d'euros, une partie aurait pu être pour les STEP, une partie aurait pu être pour les réseaux, et la répartition entre les communes serait établie au prorata de la capacité de la STEP et du métrage de réseau construit.

La régie sera subventionnée sur les premières installations mais pas sur toutes et les communes. Celles qui ne sont pas prioritaires ne verront peut-être jamais leurs installations au vu de leurs endettements. Et pour cause l'analyse de l'endettement sur le site de la DGFIP, la commune d'Artassenx fait apparaître que sa situation financière est dépourvue actuellement d'AC et ne lui permet pas de financer une partie des travaux, sans compromettre dangereusement son équilibre budgétaire. Rien n'est claire sur la contribution des 5 communes. Les seules intérêts portés une fois de plus sont les intérêts personnelles pour les terrains sur Maurrin du Vice-président Monsieur Duclavé en charge de la régie des eaux. Ce grand Monsieur s'abstiendra peut-être le 21 janvier lors du vote à la CCPG ce qu'il lui évitera le procès de conflit intérêt.

Je finirai par le projet sur Castandet qui n'est pas viable, quartier Bayle, le PLUIH prévoit un lotissement composé de deux zones constructibles 2AU1b et 2AU1c. La commune de CASTANDET n'a pas la maîtrise du foncier sur la totalité du projet et le propriétaire ne souhaite pas vendre le lieu

d'installation de la STEP. La cartographie produite dans le rapport RDA produit dans le dossier de la dernière enquête est différente de celle produite à la première enquête. (Des maisons neuves n'y figurent pas).

La CCPG et le commissaire enquêteur donneront des arguments pour valider des éléments non fondés financièrement et techniquement. Les administrés payeront toujours plus.

Les conflits d'intérêt du Vice-président en charge de la Régie des eaux Monsieur DUCLAVE pour ces propres terrains à Maurrin sans aucun bien-fondé pour l'intérêt collectif nous font penser qu'il y a vraiment un problème dans les gens qui sont élus. Bien sur, Président et Vice-président de la CCPG même cela de front pour leurs intérêts personnelles.

Le feuillet du Sydec et de la Régie des eaux avec les éléments obscurs cachés par Monsieur DUFOURCQ est terminée mais les intérêts propres commencent avec les nouveaux Elus Monsieur LAFENETRE ET MONSIEUR DUCLAVE.

Une alerte d'un citoyen qui règle ces impôts mais qui en a assez de voir les intérêts personnels des élus passer avant les intérêts de la collectivité.

Bien mes salutations Mme la Préfète.

Le Collectif Bayle de Castandet